



## Protocole réouverture

### École élémentaire PIERRE MENDES FRANCE

Nous avons étudié lundi 4 mai 2020 les conditions de réouverture de l'école élémentaire Pierre Mendès France, en concertation avec M.Amblard, directeur d'école, et l'ensemble des enseignants.

Pour répondre au protocole sanitaire édicté par l'Éducation Nationale, la Mairie mobilise ses effectifs municipaux et des renforts pour permettre l'ouverture de 5 classes (gestion de la cantine et du périscolaire) et d'un groupe Service Minimum d'Accueil (gestion Mairie sur la journée) à partir du mardi 12 mai.

*Si la municipalité doit assurer la cantine et le périscolaire pour des classes supplémentaires, elle devra recruter du personnel.*

**Les enseignants communiqueront aux parents les classes ouvertes, qui seront de 15 enfants au maximum.**

Le service minimum d'accueil (groupe de 15 enfants maximum) des enfants des **professionnels de santé**, organisé depuis le 16 mars, **des enseignants et du personnel communal**, sera maintenu dès le lundi 11 mai.

**Les parents devront inscrire leur enfant auprès de la Mairie par mail uniquement à [cantineperi@gmail.com](mailto:cantineperi@gmail.com)**

Compte tenu des contraintes sanitaires et des moyens matériels et humains dont nous disposons, il ne sera pas possible de proposer un service de garderie pour tous les enfants dont la classe ne serait pas ouverte.

#### **Principes sanitaires appliqués auprès des enfants :**

- Un même groupe d'enfants constitué de l'accueil du matin sur l'école à la sortie du péri du soir. AUCUN brassage de groupes (groupes identiques aux groupes classes constitués).
- Une classe d'enfants sera encadrée toute la journée par un adulte (classe-temps scolaire-cantine- classe-périscolaire).
- Lavage des mains (au savon ou au gel) à chaque entrée ou sortie de l'école, à chaque entrée ou sortie de la classe.

#### **Périscolaire du matin :**

Le service de périscolaire du matin ne pourra pas être organisé.

### **Cantine : la cantine est ouverte pour ceux qui le désirent**

Sur tout le mois de mai, il sera demandé aux parents, de fournir un repas froid pour leur enfant, avec une boisson (eau, gourde). Il n'y aura pas de possibilité de stockage au réfrigérateur ou de réchauffage du repas.

*Les parents devront inscrire leur enfant auprès de la Mairie par mail uniquement à [cantineperi@gmail.com](mailto:cantineperi@gmail.com)*

*Prix du panier repas appliqué : 2€66 (tarif inscrit au règlement cantine périscolaire)*

Les repas seront pris en classe ou à l'extérieur selon le temps, sous la responsabilité d'un agent municipal sans brassage de groupes.

(lavage des mains, passage aux toilettes pour ceux qui le désirent 1 par 1, retour en classe ou sur le lieu extérieur, lavages des mains, repas, lavages des mains). Il est bien entendu que les familles peuvent récupérer leur enfant sur la pause méridienne et le raccompagner ou non sur l'école l'après-midi

### **Périscolaire du soir (jusqu'à 18h) :**

**Le service de périscolaire du soir sera ouvert** pour les enfants présents à l'école jusque 18h00.

*Les parents devront inscrire leur enfant auprès de la Mairie par mail uniquement à [cantineperi@gmail.com](mailto:cantineperi@gmail.com)*

Toujours selon l'application du principe 1 même groupe constitué du matin au soir, le périscolaire aura lieu dans la classe de votre enfant sous surveillance d'un agent

Les goûters seront pris en classe ou à l'extérieur selon le temps, sous la responsabilité d'un agent municipal sans brassage de groupes (lavage des mains, passage aux toilettes pour ceux qui le désirent 1 par 1, retour en classe ou sur le lieu extérieur, lavages des mains, goûter, lavages des mains).

Votre enfant devra utiliser son propre matériel, nous ne pourrons fournir que des feuilles (protocole sanitaire).

#### **Sortie du périscolaire :**

**Un agent sera à l'entrée du préau ouvert, appellera l'enfant concerné, le parent devra signer le registre à cette entrée avec son propre stylo.**

### **Organisation au quotidien :**

**Les parents devront obligatoirement accompagner leur enfant jusqu'à ce qu'il soit pris en charge par les enseignants ou le personnel communal (rentrée du matin et après-midi, pour ceux qui ne mangent pas en cantine)**

Les parents devront respecter, et faire respecter à leur enfant, aux abords des écoles les gestes barrières et principalement la distanciation. **Le non-respect de ces règles pourra amener la fermeture d'une classe ou de l'école.**

Des affiches rappelant les gestes barrières seront installées dans de nombreux endroits de l'école. Les affiches lavages des mains seront disponibles dans chaque classe. Il sera interdit de se croiser dans les couloirs.

**Entrée/Sortie dans les classes (sauf périscolaire) :**

**Entrée matin**

**Sortie midi**

**Entrée après-midi**

**Sortie fin d'après-midi**

5 entrées seront utilisées pour limiter le nombre de familles sur un même lieu. Un plan des entrées/sorties vous sera envoyé par les enseignants en fin de semaine.

Un adulte (agent municipal, élu, enseignant) sera présent sur chaque entrée pour s'assurer du respect des gestes barrières dans la file et réguler les entrées des élèves (présence du gel à chaque entrée selon le protocole).

**Gestion des sanitaires :**

Un personnel communal sera mis à disposition aux sanitaires du préau fermé sur toute la journée pour faire respecter les gestes barrières. Le sanitaire et le lavabo utilisés seront nettoyés après chaque utilisation.

Les sanitaires extérieurs seront fermés.

**Le temps de récréation** sera organisé (temps scolaire, cantine, périscolaire) pour que les classes d'enfants ne se mélangent pas, attention aucun jeu collectif ne sera proposé (vélos, trottinette, structure, ballons, etc...)

**Protocole enfant malade :**

Si des symptômes de maladie apparaissent chez un enfant pendant le temps de cantine ou de périscolaire, l'enfant sera immédiatement isolé. Nous lui donnerons un masque et ses parents seront appelés pour venir le chercher au plus tôt. Le groupe contact sera alors informé si le cas Covid 19 est avéré et le processus opérationnel de suivi et d'isolement sera mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

**Entretien/nettoyage de l'école :**

L'entretien (entretien et désinfection) sera réalisé dans les classes 1 fois/jour.

**Disposition pour le personnel :**

Le personnel communal sera muni de masque

A tout instant de la journée, les personnels enseignants et municipaux seront très vigilants pour faire respecter les gestes barrières aux enfants.

Je compte sur votre compréhension et votre participation dans cette organisation. Sonia DAMEY, adjointe aux affaires scolaires, et moi-même restons à votre disposition.

Bien cordialement

Patrick PRELON – Maire de Beaumont-lès-Valence

